

CABINET

Arrêté n° 2647 /MDN/CAB

Portant nomination du commandant de groupement des
élèves et stagiaires de l'académie militaire
Marien NGOUABI.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

VISAS : Vu la Constitution ;



DGRH/MDN

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;



DCAF/MDN

Vu le décret n° 2002 - 83 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation du commandement des écoles ;

Vu le décret n° 2009-398 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 3952 du 20 août 1987 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'académie militaire Marien NGOUABI.



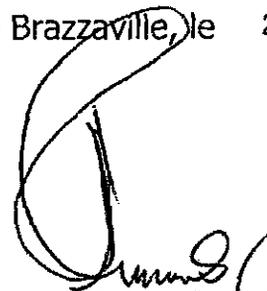
Arrête :

Article premier : Le commandant **ESSOUMBAKA-EBONDZO Antonin** est nommé commandant du groupement des élèves et stagiaires de l'académie militaire Marien NGOUABI.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 mars 2023


Charles Richard MONDJO.-